

## **Groupe de travail 3 : Questions sanitaires et de contrôle dans l'UE, règles relatives à la protection des consommateurs Project de Compte-rendu**

Mercredi 27 janvier 2021

10h30-13h00 CET

Réunion Zoom en ligne

**Mot de bienvenu du Président, Benoît Thomassen**

**Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la réunion précédente (27/11/20): adoptés**

*Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.*

**Rapport Eurobaromètre spécial - Adapter notre alimentation aux défis du futur- Ce que les citoyens attendent**

- **Présentation d'un représentant de la Commission**

*Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.*

Thierry Chalus (DG SANTE) présente le Rapport Eurobaromètre spécial- Adapter notre alimentation aux défis du futur- Ce que les citoyens attendent. Suite à l'adoption de la Stratégie De la ferme à la table, l'Eurobaromètre a été lancé afin de comprendre comment les citoyens européens comprennent la durabilité, ce qui influence leur comportement et ce qui les motive à adopter un régime alimentaire sain, outre leurs préoccupations, afin de garantir la transition vers un système alimentaire plus durable.

- **Échange de vues**

Le Président salue le rapport et la présentation, car les rapports Eurobaromètre sur les attentes des consommateurs sont très instructifs et utiles à l'élaboration des avis du MAC.

Javier Ojeda (FEAP) attire l'attention sur de possibles problèmes linguistiques rencontrés dans les enquêtes Eurobaromètre, dont il faut tenir compte. En espagnol, on utilise par exemple la même expression pour un problème sanitaire ou un problème de disponibilité des aliments, ce qui en anglais correspond à *food safety* et *food security*. Ils aimeraient également en savoir plus sur les intérêts des consommateurs par rapport à l'indication de l'origine sur les étiquettes.



Sean O'Donoghue (KFO) aimerait savoir s'il y a eu des variations régionales dans les réponses à l'enquête. Dans l'éventualité de disparités régionales, ont-elles eu un impact statistique.

Thierry Chalus (DG SANTE) explique qu'en français, les concepts de *food safety* et *food security* (NdT: « sécurité alimentaire » en français) posent également problème, mais que le sens a bien été précisé auprès des personnes interrogées. Concernant l'indication de l'origine sur l'étiquetage, le représentant souligne qu'elle est extrêmement importante pour les citoyens. Dans le cadre de la Stratégie De la ferme à la table, il y aura plusieurs initiatives liées à l'étiquetage, notamment l'étiquetage frontal, comme les informations nutritionnelles et relatives à l'origine, et l'éventuelle création d'un logo de durabilité. Le but étant d'aider les consommateurs à faire des choix durables et sains. Pour ce qui est des variations régionales, il y en a toujours, mais, d'après le consultant externe, il n'y avait pas de différences significatives.

### Information des consommateurs sur les denrées alimentaires

- **Présentation de la révision du règlement INCO (étiquetage frontal, profils nutritionnels, origine/ provenance, dates de validité)**

Le Secrétaire général explique que la DG SANTE a publié une Feuille de route sur la proposition de révision du règlement relatif à l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (règlement INCO). La période pour effectuer des commentaires s'étend du 23 décembre 2020 au 3 février 2021. Elle couvre l'étiquetage nutritionnel frontal et les profils nutritionnels, l'étiquetage relatif à l'origine et aux dates. La DG SANTE a prévu de lancer des consultations publiques et ciblées supplémentaires. Elle organisera également un atelier à l'attention des parties prenantes, dont le secteur des produits de la mer fera partie. Pour préparer une éventuelle réaction du MAC, le Secrétariat a envoyé un questionnaire aux membres entre le 6 et le 21 janvier 2021. L'AIPCE-CEP, l'AEOP, Europêche, ANFACO-FEDEPESCA et FEDEPESCA y ont répondu.

- **Présentation des résultats au questionnaire du Secrétariat**

Le Président présente un aperçu des résultats au questionnaire du Secrétariat, en soulignant la diversité des points de vue exprimés. Le Président propose d'élaborer un projet d'avis avec le Secrétariat, qui comprendrait une introduction expliquant les différents points de vue des groupes de membres sur le cadre actuel, suivi des opinions sur les options stratégiques contenues dans la Feuille de route. Le Président souligne le lien avec l'avis du MAC sur l'information des consommateurs concernant les produits de la pêche et de l'aquaculture, l'avis du MAC sur le Nutriscore pour les produits à base de poisson et le futur avis sur les allégations volontaires de durabilité, ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire de répéter certains échanges. Lors de la consultation écrite du Groupe de travail, les membres auront la possibilité d'identifier clairement les avis avec lesquels ils sont d'accord.



- **Échange de vues**

Christine Absil (Good Fish Foundation) souligne que le règlement INCO et le règlement OCM peuvent s'appliquer à différents produits de la mer. Des initiatives parallèles peuvent prêter à confusion. Ils se demandent si la DG MARE et la DG SANTE étaient en contact sur ce dossier, et si par exemple des indicateurs gradués seraient pertinents pour les étiquettes nutritionnelles frontales, s'il y avait plusieurs étiquettes de couleur sur l'emballage visant à indiquer différents aspects de durabilité ou de santé. Au bout du compte, cette information pourrait induire le consommateur en erreur.

Le Secrétaire général explique qu'il y a un effort de coordination entre la DG SANTE et la DG MARE, même si c'est la DG SANTE qui est en charge de ce dossier.

Thierry Chalus (DG SANTE) explique qu'en général, lorsqu'il s'agit de travaux de révision d'une politique, des groupes interservices où les différentes DG sont représentées sont toujours mis en place afin de tenir compte de leur point de vue dans la décision.

Carla Valeiras Álvarez (EuroCommerce) explique qu'EuroCommerce n'a pas répondu au questionnaire du Secrétariat car, à l'époque, ils n'avaient pas d'avis sur les options stratégiques. Ils estiment que le MAC dispose déjà d'un avis sur l'information des consommateurs et qu'il n'est donc pas nécessaire de relancer les débats. Il n'était pas indispensable que le MAC réponde à la Feuille de route, car il y aura d'autres occasions de participer à cette initiative.

Sean O'Donoghue (KFO) rappelle que la période pour réagir à la Feuille de route de la Commission prendra fin le 3 février. Vu la diversité des points de vue, il serait presque impossible de parvenir à un consensus aussi rapidement. Ils suggèrent de rédiger un projet d'avis en reprenant les positions de l'avis précédent. Ils encouragent les autres membres à répondre individuellement à la Feuille de route de la Commission.

Pierre Commère (ADEPALE) attire l'attention des membres sur l'importante disparité entre les réponses, en ajoutant qu'il s'agit d'un exercice extrêmement complexe. Ils sont d'accord pour que le MAC essaie de rédiger un avis, comme proposé par le Président, mais cet avis devrait se baser sur l'avis précédent. Le Secrétariat devrait également contacter la Commission afin de demander du temps supplémentaire pour soumettre une contribution.

Juan Manuel Trujillo (ETF) soutient la proposition du Président. Le MAC doit respecter ses engagements vis-à-vis de la Commission européenne. Même s'ils ne sont pas forcément d'accord avec tous les autres points de vue, les membres devraient être capables d'aller au-delà de leurs propres domaines d'intérêt et soumettre des réponses globales. Certains facteurs sont des points d'union entre les membres, comme les trois piliers de la durabilité. Il est possible de fournir des recommandations à la Commission tout en tenant compte de la pluralité au sein du MAC.



Le Secrétaire général explique que l'échéance est le 3 février, mais que la Commission est généralement flexible avec le MAC. Même si l'avis est envoyé tardivement, la Commission souhaitera connaître l'avis du MAC sur la question. Le Secrétaire général souligne que l'avis précédent sur l'information des consommateurs portait principalement sur la question de l'origine, alors que la Feuille de route couvre également l'étiquetage nutritionnel frontal et l'indication de la date.

Sabela Pérez Máiz (DG MARE) précise que la DG MARE participe au groupe interservices avec la DG SANTE et transmettra les commentaires du MAC à la DG SANTE. Jusqu'à présent, ce groupe ne s'est réuni qu'une seule fois. En termes de calendrier, une étude sera réalisée dans le courant du 1er trimestre 2021 afin d'étayer l'analyse d'impact, qui sera suivie d'une consultation publique et de consultations plus ciblées au 1er ou 2ème trimestre, de la finalisation de l'analyse d'impact au 1er trimestre 2022 et d'une proposition législative, probablement au 4ème trimestre 2022.

- **Prochaine étape: éventuelle réaction à la Feuille de route de la Commission**

Le Président propose de rédiger un projet d'avis. Les problématiques traitées dans l'avis précédent ne devront pas être à nouveau développées en détail. Pour les autres questions, le projet d'avis pourrait contenir des paragraphes en fonction des différents points de vue exprimés dans le questionnaire. Dans le cadre de la consultation écrite, les membres pourront indiquer précisément leur point de vue. Le Président estime que l'avis pourrait être rédigé en deux ou trois semaines. Le Président encourage également les membres à répondre individuellement à la Feuille de route de la Commission avec des avis détaillés.

### **Allégations volontaires de durabilité des produits de la mer**

- **Présentation des résultats au questionnaire du Secrétariat**

Le Président rappelle que lors de la dernière réunion, il avait été convenu de créer un Focus Group, mais qu'il n'y avait pas de consensus sur les Termes de référence.

Le Secrétaire général explique que les retours portaient sur le fait que les Termes de référence devraient être plus spécifiques et plus stricts, étant donné qu'un grand nombre de membres souhaitaient être impliqués au niveau du Groupe de travail. Par conséquent, le Secrétariat a préparé un questionnaire afin de mieux comprendre les points de vue des membres. Les membres devraient ensuite être capables de définir les sujets à examiner au sein du Focus Group, ou bien une autre alternative. Le questionnaire a été diffusé entre le 16 décembre 2020 et le 14 janvier 2021. MSC, l'AEOP & Europêche et FEDEPESCA ont soumis des commentaires.

Le Président présente un aperçu des réponses au questionnaire, en soulignant la diversité des points de vue, plus particulièrement une division entre MSC et l'industrie des produits de la mer. Le Président demande ensuite aux membres s'ils souhaitent toujours établir un Focus Group.



- **Échange de vues**

Sean O'Donoghue (KFO) se positionne contre la création d'un Focus Group. La diversité des réponses montre que les points doivent être examinés au niveau du Groupe de travail, plutôt que d'attribuer une tâche spécifique à un Focus Group.

Christine Absil (Good Fish Foundation) estime que, vu la diversité d'opinions, les sujets méritent de faire l'objet d'échanges plus larges, que ce soit au niveau du Focus Group ou du Groupe de travail. Les contributions des ONG environnementales restent nécessaires. La Good Fish Foundation souhaite contribuer aux échanges sur ce sujet, car il est lié à la disposition relative à l'information en matière de durabilité et va donc au-delà des programmes de certification.

Erin Priddle (MSC) explique que, vu la divergence de points de vue, un forum de plus petite taille pourrait être utile. Il y a probablement trop de membres au niveau du Groupe de travail pour permettre un échange approfondi. Ils sont d'accord avec la Good Fish Foundation, à savoir que le sujet va au-delà des programmes de certification.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) est favorable au maintien des échanges au niveau du Groupe de travail. Vu que les travaux réalisés par les Focus Groups sont ensuite envoyés au Groupe de travail, dans l'éventualité où le sujet nécessite de plus larges échanges, cela pourrait donner lieu à une répétition des débats. Ils attirent l'attention des membres sur le rapport spécial de l'Eurobaromètre et les préférences des consommateurs en lien avec la santé, le soutien à l'économie locale, la lutte contre les déchets alimentaires, les préoccupations sociales et la protection de l'environnement. Pour éviter de travailler inutilement, le Groupe de travail pourrait aussi envisager de prendre des décisions définitives sur la mise en place des Focus Groups avant l'envoi des questionnaires.

Quentin Marchais (ClientEarth) souligne à quel point cette question est importante pour son organisation. Le sujet est intimement lié à la définition qu'à chaque organisation de la durabilité. La définition des allégations, des allégations volontaires et des programmes de certification diffère aussi. Ils donnent l'exemple d'un rapport de 2011 sur les allégations, qui a démontré la grande variété d'allégations existantes sur le marché. La principale question étant: comment ces allégations sont-elles justifiées. Se pose ensuite la question des normes de certification et de leur crédibilité. Les programmes de certification bénéficient de différents niveaux de crédibilité. ClientEarth soutient les programmes qui respectent les codes de conduite de la FAO, les directives d'écocertification de la FAO, les normes de crédibilité d'ISEAL et un système d'audit indépendant et vérifiable. Actuellement, il existe une grande hétérogénéité de programmes sur le marché. En termes d'accès, il peut être difficile d'accéder à des programmes de certification. Se pose également la question des angles socio-économiques et leur prise en compte, étant donné que les programmes ont avant tout été créés à des fins environnementales. Les programmes ne disposent pas toujours de l'expertise nécessaire pour inclure les questions socio-économiques. La durabilité sociale comporte également plusieurs angles, comme la lutte contre l'esclavage à bord et la création d'emplois.



Guus Pastoor (Visfederatie) souligne que plusieurs membres souhaitent encore partager leur point de vue sur la question. Ils suggèrent que le Secrétariat recueille les différentes contributions et rédige un document. Un Focus Group serait assez compliqué, vu qu'un échange d'ordre général doit d'abord avoir lieu.

- **Prochaines étapes**

Le Président propose de maintenir le sujet au niveau du Groupe de travail, afin d'éviter que les débats ne se répètent. Le Président propose de renvoyer le questionnaire afin qu'un plus grand nombre de membres puissent y répondre. Avant de le renvoyer, les membres pourraient proposer des questions supplémentaires à inclure dans le questionnaire. Le Président encourage les membres à faire des contributions via le questionnaire, afin de faciliter les échanges lors de la prochaine réunion et d'identifier les différentes opinions.

Le Secrétaire général suggère d'organiser une réunion du GT3 sur le sujet afin de favoriser un échange plus approfondi, une fois reçues les contributions supplémentaires en mars.

Le Président propose de donner une semaine supplémentaire aux membres pour qu'ils puissent poser des questions supplémentaires, que le questionnaire soit renvoyé afin de recueillir les réponses d'ici la fin du mois de février, et qu'un éventuel projet d'avis soit rédigé en amont d'une réunion dédiée en mars.

Linéa Engström (MSC) aimerait connaître l'échéance pour l'adoption de l'avis.

Le Secrétaire général explique qu'il n'y a pas d'échéance précise, mais que le groupe s'était engagé à traiter cette question dans son programme de travail de l'année 5. L'exercice du MAC se termine à la fin du mois de septembre. L'avis n'a pas été demandé par la Commission, il s'agit d'une priorité identifiée par les membres.

Le Président souligne l'importance de produire une avis afin de donner suite à l'atelier du MAC sur les allégations volontaires de durabilité.

## **Matériaux en contact avec des denrées alimentaires**

- **Présentation de la révision des règles de l'UE**

Le Secrétaire général explique que la DG SANTE a publié une Feuille de route sur la révision des règles européennes applicables aux matériaux en contact avec les denrées alimentaires. La période de consultation s'est déroulée du 18 décembre 2020 au 29 janvier 2021. Étant donné qu'il s'agit d'un sujet assez technique, le Secrétariat n'a pas préparé de questionnaire. Le Secrétariat a lancé un appel à manifestations d'intérêt du 21 décembre 2020 au 8 janvier 2021, afin de déterminer si des membres



étaient intéressés. FEDEPESCA est le seul membre ayant manifesté son intérêt au cours de la période donnée, mais l'AIPCE-CEP a également envoyé une contribution ultérieurement. Le Secrétaire général a envoyé un aperçu de la Feuille de route, notamment son contexte, les problèmes à examiner et les options stratégiques. Le Secrétaire général décrit ensuite les points de vue de FEDEPESCA et de l'AIPCE-CEP.

- **Échange de vues**

Le Président demande aux membres d'exprimer leur point de vue sur les prochaines étapes que le MAC devrait entreprendre, comme l'élaboration d'un questionnaire par le Secrétariat, ou simplement encourager les membres à envoyer des contributions individuelles directement à la Commission.

Pierre Commère (ADEPALE) confirme que le sujet est particulièrement technique, mais il est aussi très important pour les opérateurs. La plupart des produits transformés étant emballés, la question des matériaux de contact est fondamentale. La période de consultation était assez courte et a eu lieu pendant une période de vacances, il était donc difficile d'y répondre à temps. L'AIPCE-CEP a envoyé sa contribution au Secrétariat cette semaine. Ils suggèrent que le Secrétariat contacte la Commission afin de les informer que le MAC enverrait peut-être une contribution tardive. Ils soulignent l'importance de la question pour les PME en raison du manque de ressources, du cadre législatif complexe et de l'importance de l'harmonisation des formalités. Les détaillants imposent souvent des exigences qui vont au-delà des exigences législatives. Les PME ont besoin d'orientations claires pour faire leurs évaluations. Les opérateurs ne connaissent pas forcément les guides élaborés par le CCR.

Christine Absil (Good Fish Foundation) attire l'attention sur son profil professionnel en toxicologie et exprime sa disponibilité pour offrir un soutien technique sur le sujet.

- **Prochaine étape: éventuelle réaction à la Feuille de route de la Commission**

Le Président propose d'informer la Commission que le MAC soumettre une contribution, même si c'est après la période de consultation sur la Feuille de route. Le Président propose d'élaborer un projet d'avis résumant les opinions exprimées par FEDEPESCA et l'AIPCE-CEP. Le projet sera soumis via procédure écrite.

### **Imitations de produits de la mer d'origine végétale**

- **Présentation de l'évolution et des répercussions**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Malcolm Beveridge (WorldFish) présente les alternatives aux produits de la mer d'origine végétale, sur la base d'un récent rapport de son organisation. Depuis les années 1960, la population mondiale



a plus que doublé. Au cours de la même période, les produits de la mer ont été multipliés par cinq. La pêche de capture était la principale source d'approvisionnement des 30 premières années. Depuis les années 1990, la croissance provient de l'aquaculture. Depuis 2015, l'aquaculture a fourni plus de la moitié du poisson consommé. Il semble peu probable que la future croissance des produits de la mer puisse satisfaire les besoins des pays à faibles revenus. Avec la surpêche, la dégradation des habitats, les émissions et la pollution, les préoccupations environnementales sont de plus en plus nombreuses. Il y a aussi des préoccupations en matière de santé publique au sujet des contaminants et des maladies zoonotiques, et des préoccupations d'ordre éthique en lien avec les droits humains et le bien-être animal.

Il apparaît de plus en plus clairement que les systèmes alimentaires actuels ne sont pas durables et qu'ils sont vulnérables aux chocs, notamment en lien avec le changement climatique. Plus de 10% de la population mondiale vit dans l'insécurité alimentaire. Des centaines de millions de personnes ont une alimentation de mauvaise qualité. Un changement de paradigme est nécessaire pour nourrir la population de façon durable. Le but de leur étude était de définir si le secteur en expansion des produits de la mer alternatifs permettrait d'augmenter la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires mondiaux, en plus des effets qu'il pourrait avoir sur la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et l'environnement dans les pays à faibles et moyens revenus.

Nisha Marwaha (WorldFish) explique que les produits d'origine végétale et à base de cellules sont présentés comme des alternatives aux produits de la mer et comme de nouveaux aliments qui permettent d'augmenter la durabilité et la résilience du système alimentaire. On s'attend à ce que le secteur ne représente qu'une petite part de marché (moins de 0,2%) d'ici 2030. Les produits de la mer alternatifs ont plus de chances de venir compléter la pêche et l'aquaculture que de les supplanter. La part de marché de la viande d'origine végétale est plus importante en Europe qu'aux États-Unis. Néanmoins, les produits de la mer d'origine végétale ne représentent qu'1% du marché total des produits d'origine végétale. On prévoit une croissance du secteur des produits d'origine végétale, y compris celui des produits de la mer alternatifs, car les consommateurs européens cherchent à réduire leur consommation de viande. La santé est la principale motivation de ceux qui cherchent à réduire leur consommation de viande, mais le bien-être animal, l'environnement, le coût et la pression sociale entrent aussi en jeu.

Les produits de la mer d'origine végétale sont composés d'un large éventail d'ingrédients issus des systèmes agricoles terrestres, mais les producteurs cherchent à utiliser davantage de produits aquatiques afin de mieux capturer le goût et la texture des produits de la mer. La valeur nutritionnelle est déterminée par les ingrédients et la transformation, mais on ignore si ces produits offrent la même valeur nutritionnelle. Les alternatives végétales aux produits de la mer peuvent également être utilisées pour atteindre certains objectifs nutritionnels, comme une teneur élevée en fibres ou enrichie en vitamines. Souvent, ces produits ont une plus longue liste d'ingrédients, contenant des liants, des agents de conservation, des arômes. Ils font parfois l'objet d'une importante transformation. Les producteurs sont conscients de ces problèmes et y travaillent.



De nombreuses entreprises ont vu le jour pour tenter de répondre à cette demande de produits de la mer alternatifs, surtout aux États-Unis et en Europe, mais aussi progressivement en Asie. Dans le secteur du détail, de nombreuses alternatives d'origine végétale reçoivent des noms de marques ou contiennent le mot « végétarien » ou « végan » dans leur nom afin de les différencier de leurs homologues conventionnels. Les entreprises de production de protéines les soutiennent de plus en plus par le biais d'investissements et de partenariats afin d'élargir leur base de consommateurs, d'attirer les jeunes générations, d'augmenter la durabilité et la responsabilité sociale et de diversifier l'approvisionnement et les investissements afin d'augmenter la résilience face aux chocs. L'Organisation mondiale pour la durabilité (*World Sustainability Organisation*) a récemment établi une certification des produits de la mer alternatifs. Le label garantit que le produit est d'origine végétale, mais les producteurs peuvent choisir de ne pas avoir recours à la certification. Concernant l'étiquetage, les producteurs de viande d'origine végétale de l'UE doivent respecter le règlement INCO et indiquer les ingrédients génétiquement modifiés. Aucune décision n'a été prise au niveau européen concernant l'utilisation des dénominations pour les alternatives à la viande d'origine végétale. L'UE n'a pas encore élaboré de principes généraux d'étiquetage pour les produits de la mer alternatifs d'origine végétale.

- **Échange de vues**

Le Président, concernant la législation européenne relative à l'étiquetage, aimerait savoir s'il existe un cadre juridique spécifique pour le secteur de la viande d'origine végétale.

Nisha Marwaha (WorldFish) explique que, pour ce qui est de la viande, il n'y a pas de prescription spécifique concernant les noms ou les dénominations. Le règlement INCO exige que l'étiquette soit claire, précise et qu'elle ne soit pas trompeuse.

Pierre Commère (ADEPALE) explique que, dans l'UE, le seul secteur protégé par des dénominations est le secteur laitier. Ils soulignent l'importance du principe contenu dans le règlement INCO, à savoir que l'étiquette ne doit pas induire en erreur. Son objectif premier étant de garantir des dénominations claires et non trompeuses. Les noms alternatifs doivent être suffisamment éloignés des noms commerciaux des produits de la mer. Il est important de suivre de près les évolutions de cette question.

Javier Ojeda (FEAP) n'est pas d'accord avec l'idée que « les systèmes alimentaires actuels ne sont pas durables ». Le secteur a réalisé des efforts considérables pour améliorer sa durabilité. Ils demandent aux intervenants de respecter les spécificités et les particularités du secteur.

Malcolm Beveridge (WorldFish) clarifie: la présentation ne disait pas que les systèmes de production des produits de la mer ne sont pas durables, bien que de nombreuses personnes remettent en question certains aspects. Cette déclaration provient de deux importants rapports des Nations Unies et d'un rapport du Forum EAT, selon lesquels les systèmes alimentaires actuels ne sont pas durables.



La pandémie du Covid-19 a mis en exergue ce manque de durabilité, lorsque certains abattoirs ont par exemple été identifiés comme d'importantes sources de diffusion du virus, donnant lieu à des fermetures. Les systèmes alimentaires sont vulnérables et leur durabilité est discutable.

Javier Ojeda (FEAP) souligne que résilience et durabilité sont deux choses différentes. La production aquacole européenne a poursuivi ses activités tout au long de la crise du Covid-19. Les rapports des Nations Unies contiennent des compléments d'information qui offrent des détails supplémentaires allant au-delà de ces phrases.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) explique qu'en Allemagne, il existe des documents d'orientation pour les produits de la mer d'origine végétale. Le poisson n'est pas protégé, mais les noms de poisson le sont. Il n'est par exemple pas possible de vendre du « thon » d'origine végétale. Souvent, les producteurs d'alternatives d'origine végétale modifient l'orthographe, en utilisant une version mal orthographiée du nom du poisson. Il est par conséquent important que les consommateurs soient bien informés, afin qu'ils comprennent la différence. Il est important de fournir des informations supplémentaires pour pouvoir vendre des produits d'origine végétale comme alternatives aux produits de la mer.

Le Président se demande si le simple fait de changer une lettre du nom des produits ne serait pas trompeur et n'irait pas à l'encontre du règlement INCO.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) répond que cela ne va pas à l'encontre du règlement INCO, car le nom alternatif apparaît sur la face avant de l'emballage, mais qu'à l'arrière, l'étiquette contiendrait une longue phrase expliquant en quoi consiste exactement le produit. Cela montre à quel point l'information des consommateurs devient complexe.

Christine Absil (Good Fish Foundation) explique que l'on mélange les deux problématiques. Il s'agit d'une part de favoriser le développement d'alternatives d'origine végétale. D'autre part, les échanges portent sur l'importance d'imposer des étiquettes plus strictes afin de ne pas induire les consommateurs en erreur. En ce qui concerne le changement de paradigme pour nourrir la population mondiale plutôt que de l'alimenter, ils se demandent si le rapport a pris en compte les aspects nutritionnels des produits de la mer alternatifs d'origine végétale, et notamment l'angle des pays à faibles revenus.

Nisha Marwaha (WorldFish) explique que les aspects nutritionnels ont été examinés lors de la recherche et de l'élaboration du rapport. De façon générale, ils ne s'attendent pas à ce que les produits de la mer alternatifs d'origine végétale soient accessibles ou s'imposent dans un avenir proche dans les pays en développement. La prévalence des alternatives d'origine végétale sera plus accessible dans les économies plus riches, comme en Europe ou aux États-Unis. Des questions se posent quant à leur valeur nutritionnelle. Les producteurs enrichissent les produits d'origine végétale



à l'aide de vitamines, de protéines marines et d'autres éléments, mais on ignore encore si ces produits offriront la même teneur nutritionnelle. Si le monde en développement devient une priorité, il sera alors nécessaire de réévaluer le modèle.

Christine Absil (Good Fish Foundation) aimerait savoir si les produits mélangés, comme le surimi, avaient été pris en compte. Le marché de ce produit est très développé auprès des consommateurs à faibles revenus. Ce sont des produits qui peuvent être nutritifs et qui contiennent une composante issue de produits de la mer, sans en être la principale.

Nisha Marwaha (WorldFish) répond que ce point n'a pas été exploré en détails, mais qu'ils ont entrepris des entretiens préliminaires auprès de nombreux producteurs d'alternatives produites en exploitation. La possibilité d'une étape intermédiaire a été mentionnée à plusieurs reprises. Plutôt que de remplacer entièrement les produits, il pourrait y avoir un marché pour des produits hybrides, afin de proposer des produits plus accessibles à différents groupes de consommateurs qui contiendraient d'importantes propriétés associées aux protéines marines.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) souligne que, dans le cadre du règlement OCM, il n'est pas possible d'utiliser le nom commercial ou le nom scientifique d'un poisson pour un produit alternatif d'origine végétale. L'utilisation des noms commerciaux ou scientifiques de produits à base poisson serait considérée comme un cas de fraude. L'utilisation de noms très similaires pourrait générer quelques préoccupations sur une éventuelle tromperie vis-à-vis des consommateurs qui ne connaissent pas bien le secteur.

- **Prochaines étapes**

Le Président demande aux membres leur avis sur la marche à suivre.

Paulien Prent (Visfederatie) rappelle que le groupe de travail s'était déjà mis d'accord pour qu'elle rédige un projet d'avis sur l'étiquetage des imitations de produits de la mer d'origine végétale.

Le Secrétaire général rappelle que, dans le Programme de travail de l'année 5, il avait été convenu de préparer un avis à l'attention de la Commission européenne et que le groupe de travail était convenu que Paulien Brent rédigerait la première mouture. Le but de la présentation était d'ouvrir les débats et de connaître le point de vue des membres, en plus de savoir si les membres souhaitaient des actions supplémentaires (par ex.: davantage de débats, des échanges avec d'autres experts, envoi d'un questionnaire) avant la rédaction d'un avis.

Paulien Prent (Visfederatie) indique qu'elle commencera la rédaction du document dans les semaines à venir.



Els Bedert (EuroCommerce) souligne que les produits d'origine végétale sont une tendance sur le marché. Les détaillants offrent les produits que les consommateurs désirent. Une tendance claire se dessine au sein de la société en faveur des alternatives aux protéines animales. Des études réalisées par le BEUC ont montré qu'il n'existait aucune preuve démontrant que les consommateurs ne comprenaient pas correctement les produits d'imitation d'origine végétale. Il faut donc en tenir compte. Les détaillants ne souhaitent pas que les consommateurs soient insatisfaits à cause des étiquettes trompeuses.

### Points divers

Aucun.

### Résumé des points d'action

- Information des consommateurs sur les denrées alimentaires:
  - Le Président et le Secrétariat vont rédiger un projet d'avis basé sur les réponses aux questionnaire envoyé par le Secrétariat et l'avis adopté précédemment
  - Le projet d'avis sera examiné via procédure écrite d'urgence
- Allégations volontaires de durabilité des produits de la mer:
  - Les membres disposent d'une semaine pour proposer des questions supplémentaires pour le questionnaire
  - La nouvelle version du questionnaire sera à nouveau envoyée pour une période de deux semaines
  - Le Secrétariat compilera les réponses et rédigera des propositions de rédaction
  - Réunion consacrée à ce sujet prévu en mars
- Matériaux en contact avec des denrées alimentaires :
  - Le Président et le Secrétariat rédigeront un projet d'avis basé sur les contributions envoyées par FEDEPESCA et l'AIPCE-CEP
  - Le projet d'avis sera examiné via procédure écrite d'urgence
- Imitations de produits de la mer d'origine végétale:
  - Paulien Prent (Visfederatie) rédigera la première mouture
  - Projet d'avis à examiner lors d'une prochaine réunion



## Liste des participants

| Représentant                      | Organisation                                          |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Aitana López (observatrice)       | Espagne                                               |
| Andrew Kuyk                       | CEP                                                   |
| Anna Boulova                      | FRUCOM                                                |
| Arnault Chaperon                  | FEAP                                                  |
| Benoît Thomassen (Président)      | FEAP                                                  |
| Carla Valeiras Alvarez            | EuroCommerce                                          |
| Catherine Pons                    | FEAP                                                  |
| Cécile Fouquet (observatrice)     | Secrétariat du Conseil consultatif pour l'aquaculture |
| Charlotte Musquar (observatrice)  | Secrétariat du Conseil consultatif pour l'aquaculture |
| Christine Absil                   | Good Fish Foundation                                  |
| Cristina Fernández (observatrice) | Royaume-Uni                                           |
| Daniel Weber                      | European Fishmeal                                     |
| Eduardo Míguez                    | OPP77 Puerto de Celeiro                               |
| Elisabetta Maiorano               | EuroCommerce                                          |
| Els Bedert                        | EuroCommerce                                          |
| Emiel Brouckaert                  | AEOP                                                  |
| Erin Priddle                      | MSC                                                   |
| Frangiscos Nikolian               | Commission européenne                                 |
| Garazi Rodriguez                  | FEAP                                                  |
| Georg Werner                      | Fondation pour la justice environnementale            |
| Guillaume Carruel                 | AEOP                                                  |
| Guus Pastoor                      | Visfederatie                                          |
| Javier Ojeda                      | FEAP                                                  |
| Jean-Marie Robert                 | Les Pêcheurs de Bretagne                              |
| Jens Mathiesen                    | Danish Seafood Association                            |



| Représentant                 | Organisation                                                              |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| José Basilio Otero Rodríguez | Federación Nacional de Cofradías de Pescadores (FNCP)                     |
| José Carlos Escalera Aguiar  | Federación de Cofradías de Pescadores de Cadiz (FECOPESCA)                |
| Juan Manuel Trujillo         | ETF                                                                       |
| Katarina Sipic               | AIPCE-CEP                                                                 |
| Katrin Vilhelm Poulsen       | WWF                                                                       |
| Linnea Engström              | MSC                                                                       |
| Malcom Beveridge             | WorldFish                                                                 |
| María Luisa Álvarez Blanco   | FEDEPESCA                                                                 |
| Matthias Keller              | Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V. |
| Mirta Novak (observatrice)   | Croatie                                                                   |
| Nicolás Fernandez Muñoz      | OPP72                                                                     |
| Nisha Marwaha                | WorldFish                                                                 |
| Patrick Murphy               | IS&WFPO                                                                   |
| Paulien Prent                | Visfederatie                                                              |
| Pedro Reis Santos            | Conseil consultatif pour les marchés (MAC)                                |
| Pierre Commère               | ADEPALE                                                                   |
| Pim Visser                   | VisNed                                                                    |
| Quentin Marchais             | ClientEarth                                                               |
| Rosalie Tukker               | Europêche                                                                 |
| Sabela Pérez Máiz            | Commission européenne                                                     |
| Santiago Folgar Gutiérrez    | AVOCANO                                                                   |
| Sean O'Donoghue              | Killybegs Fishermen's Organisation Ltd                                    |
| Sergio López Garcia          | OPP LUGO                                                                  |
| Stavroula Kremmydiotou       | Conseil consultatif pour les marchés (MAC)                                |
| Thierry Chalus               | Commission européenne                                                     |
| Thomas Wenzel Kruse          | Danish Fishermen PO                                                       |



| Représentant    | Organisation |
|-----------------|--------------|
| Yobana Bermudez | Conxemar     |

